

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

en application des articles L121-1 et suivants, notamment le I de l'article L121-8 du Code de l'environnement

PROJET D'IMPLANTATION DE 2 NOUVELLES GIGAFACTORIES VERKOR AU SEIN D'UNE NOUVELLE ZONE GRANDES INDUSTRIES (ZGI3) AU GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE

Objet de la concertation préalable

Projet d'aménagement d'une parcelle de 70 hectares au sein d'une nouvelle plateforme industrielle, dénommée « Zone Grandes Industries » (ZGI3) dans la zone industrialo-portuaire porté par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), pour y implanter deux nouvelles usines de production de cellules et de modules de batteries électriques bas carbone d'environ 150 000 m2 chacune portées par l'entreprise Verkor.

Organisation de la concertation préalable

Conformément à la réglementation en vigueur, la réalisation de cette nouvelle plateforme industrielle et la construction de ces deux nouvelles usines de production ont fait l'objet d'une saisine obligatoire de la Commission nationale du débat public (CNDP) par VERKOR et le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD).

La concertation préalable a été décidée en application de l'article L.121-8 du code de l'environnement. Comme le précise l'article L.121-9, « lorsque la CNDP estime qu'un débat public n'est pas nécessaire, elle peut décider de l'organisation d'une concertation préalable. Elle en définit les modalités, en confie l'organisation au maître d'ouvrage et désigne un garant ».

La CNDP a désigné Madame Marie-Claire EUSTACHE, architecte urbaniste programmatrice, garante de cette concertation préalable, dans sa décision N° 2024/155/VERKOR2&3/1 en date du 6 novembre 2024. Cette décision a été publiée sur le site de la CNDP www.debatpublic.fr

Durée de la concertation préalable

La concertation se tient du 02 avril 2025 au 20 mai 2025 inclus.

Modalités de la concertation préalable

Information du public :

- › Un site internet dédié à la concertation est accessible sur <https://verkor.je-contribue.com>, site sur lequel vous pourrez consulter le dossier de concertation et l'ensemble des supports d'information.
- › Le dossier de concertation et sa synthèse seront également disponibles en version papier lors des rendez-vous de la concertation.
- › Des annonces dans la presse régionale ou locale, ainsi que des annonces par les réseaux de communication sont publiées dans les mairies des communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et aux abords du site.
- › Une affiche d'annonce de la concertation et le présent avis de concertation préalable sont diffusés dans les lieux publics du périmètre de la concertation. L'avis est également publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.

Participation du public :

Durant toute la durée de la concertation préalable, le public est invité à déposer ses observations et soumettre ses propositions :

- › Par voie électronique directement sur la page internet dédiée <https://verkor.je-contribue.com>, qui héberge une plateforme participative ;
- › Par courriel à la garante : marie-claire.eustache@garant-cndp.fr ;
- › Par voie postale à l'adresse suivante : Marie-Claire EUSTACHE, 244 boulevard Saint Germain, 75007 PARIS

2 réunions publiques en présentiel et à distance, diffusées en direct sur Zoom et sur le site internet de la concertation :

- › Lancement le 02 avril 2025, de 18h à 20h, à l'Espace Jean Monnet à Bourbourg.
- › Partage des contributions le 20 mai 2025, de 18h à 20h, à la Salle des Commissions de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

1 webconférence :

- › Une conférence en ligne sur « La transition énergétique et l'avenir de l'électromobilité » le 04 avril 2025, de 18h à 20h, diffusée en direct via l'outil Zoom : <https://bit.ly/ZGI3GF23>

3 ateliers thématiques en présentiel :

- › « L'emploi et la formation » le 22 avril 2025, de 16h30 à 18h30, à l'Université du Littoral Côte d'Opale à Dunkerque.
- › « Les impacts environnementaux et les risques technologiques et naturels » le 6 mai 2025, de 18 à 20h, à EcosystèmeD à Dunkerque.
- › « Réindustrialisation: comment concilier l'attractivité territoriale et la qualité de vie du citoyen de demain (logement, services, mobilité...) ? » 12 mai 2025, de 18h à 20h, salle du cinéma Merlen, 5 bis boulevard Léo Lagrange, à Gravelines

7 rencontres de proximité :

- › Le 2 avril 2025 de 10h à 13h devant la Gigafactory 1 sur le Grand Port Maritime de Dunkerque, à l'occasion de l'ouverture du Battery Event de Dunkerque.
- › Le 9 avril 2025 de 14h à 16h à la Maison de quartier Basse ville, 49 rue de la Paix à Dunkerque.
- › Le 23 avril 2025 de 9h à 12h sur le marché place Dalton à Boulogne-sur-Mer.
- › Le 26 avril 2025 de 9h à 12h sur le marché place du Général de Gaulle à Dunkerque.
- › Le 30 avril 2025 de 10h à 13h au forum DK Job, au Kursaal de Dunkerque.
- › Le 14 mai 2025 de 9h à 12h sur le marché de la Place d'Armes à Calais.
- › Le 15 mai 2025 de 14h à 18h au Dunkerque Port Center à Dunkerque avec possibilité de visite portuaire (visite sur inscription avant le 1er mai, modalités d'inscription sur le site de la concertation).

Les détails des rencontres sont à retrouver sur le site internet de la concertation : <https://verkor.je-contribue.com>

À l'issue de la concertation préalable

À l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, la garante de la CNDP établira un bilan de la concertation. Celui-ci comportera une synthèse des observations et propositions présentées et, le cas échéant, mentionnera les évolutions du projet qui résulteront de la concertation préalable. Il sera rendu public sur le site de la concertation (<https://verkor.je-contribue.com>) et sur celui de la CNDP (www.debatpublic.fr). Dans un délai maximum de deux mois suivant la publication du bilan de la garante, Verkor et le Grand Port Maritime de Dunkerque tireront les enseignements, indiquant les mesures adoptées pour prendre en compte les observations et les propositions du public. Ces mesures seront publiées sur le site <https://verkor.je-contribue.com> et sur celui de la CNDP (www.debatpublic.fr). Le bilan de la garante et les enseignements de Verkor et du Grand Port Maritime de Dunkerque seront joints au futur dossier de consultation du public (Enquête Publique, PPVE ou consultation parallélisée). Une période de concertation continue sera organisée à compter du mois de juillet 2025 jusqu'à la première autorisation environnementale déposée par Verkor.

Le présent avis est publié sur le site internet de la concertation et en mairie de chaque commune du périmètre de la concertation. L'avis est également publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le ou les départements concernés.